|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc169619320)

[2 Investigations 2](#_Toc169619321)

[3 Opérations 2](#_Toc169619322)

[4 Département juridique 3](#_Toc169619323)

[5 Communication 4](#_Toc169619324)

[6 Relations extérieures 5](#_Toc169619325)

[*7* Conclusion 5](#_Toc169619326)

**Rapport Mensuel octobre 2024**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* **11 octobre 2024** : à Kango, une opération a été menée par les agents de la DLCB et de la PJ de Ntoum, appuyés par CJ. Cinq personnes ont été arrêtées et 9 pointes d’ivoire (25 kg) ont été saisies.
* **25 octobre 2024** : à Lambaréné, les agents de la DLCB et de la PJ de Lambaréné, appuyés par CJ ont arrêté 2 personnes et saisi 7 pointes d’ivoire (26 kg).

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 15 |
| Investigations ayant mené à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 29 |

Comme en septembre, plusieurs missions d’investigations se sont déroulées le mois d’octobre dans les provinces du Moyen-Ogooué (Lambaréné et Ndjolé), l’Ogooué-Ivindo (Makokou, Koumameyong et Booué), le Haut Ogooué (Moanda-Bakoumba), l’Ogooué-Maritime (Port-Gentil), l’Estuaire (Kango), la Nyanga (Tchibanga), la Ngounié, (Mouila) et le Woleu Ntem (Lalara). Ces missions ont permis de rencontrer plusieurs cibles et l’organisation de 2 opérations.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 07 |

En ce mois d’octobre 2024, deux (02) opérations ont été réaliséesdans la province de l’Estuaire à Kango et dans la province du Moyen-Ogooué à Lambaréné.

**11 octobre 2024**

C’est à la faveur d’une information reçue d’une source sûre relative au trafic de trophées d’espèces intégralement protégées qu’une équipe composée d’un agent de Police Judiciaire à compétence spéciale de la Direction de la Lutte Contre le Braconnage et d’éléments de la Police des Investigations Judiciaires de Ntoum, s’est rendue à Kango afin d’appréhender les personnes soupçonnées, avec l’appui de Conservation Justice.

Cette descente sur le terrain a permis d’interpeller deux (02) suspects avec en leur possession neuf (9) pointes d’ivoires au lieu où ils tentaient de les vendre. Lors de l’interpellation le suspect a cité trois complices qui ont également été interpelés à leur tour.

Les mis en cause ont été immédiatement conduit dans les locaux de la PJ de Ntoum et gardés à vue. Cette opération a permis la saisie des neuf (9) pointes d’ivoire dont le poids total s’élève à 25,5 kg.

Le déferrement des mis en cause devant le Parquet spécial de Libreville a eu lieu le lundi 21 octobre 2024

**25 octobre 2024**

C’est à la faveur d’une information reçue d’une source sûre relative au trafic de trophées d’espèces intégralement protégées qu’une équipe composée d’un agent de Police Judiciaire à compétence spéciale de la Direction de la Lutte Contre le Braconnage et d’éléments de la Police des Investigations Judiciaires de Lambaréné, s’est rendue sur le terrain afin d’appréhender les personnes soupçonnées, avec l’appui de Conservation Justice.

Cette descente sur le terrain a permis d’interpeller un (01) suspect avec en sa possession sept (7) pointes d’ivoires sur le lieu où il tentait de les vendre. Une fois interpellé, le suspect a cité un complice qui a son tour a été interpellé.

Les mis en cause ont été immédiatement conduit dans les locaux de la PJ de Lambaréné et gardés à vue. Cette mesure prise à leur encontre a permis de marquer et de peser les sept (7) pointes d’ivoire dont le poids total s’élève à 26,2 kg. Les domiciles des mis en causes localisés à Lambaréné ont été fouillés, mais sans succès.

Le déferrement des mis en cause devant le Parquet spécial de Libreville a eu lieu le lundi 29 octobre 2024.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 02 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 06 |

Au cours du mois d’octobre, il n’y a pas eu d’affaires suivies devant les juridictions en raison des vacances judiciaires.

Cependant deux procédures ont été enregistrées devant le parquet spécialisé à Libreville.

PROCEDURES ENREGISTREES DEVANT LE PARQUET SPECIAL

1. La procédure ivoire de kango

Le 11 octobre 2024, 5 personnes sont arrêtées à Kango pour détention et tentative de vente de neuf pointes d’ivoire.

Elles sont transférées à Libreville le 21 octobre 2024 devant le parquet spécial. Quatre d’entre elles ont été inculpées et placées sous mandat de dépôt. Une personne a été mise hors de cause : classement sans suite de l’affaire la concernant.

1. La procédure ivoire de Lambaréné

Deux présumés trafiquants sont interpelés le 25 octobre 2024 à Lambaréné pour détention, tentative et complicité de tentative de vente de 7 pointes d’ivoire.

Le 30 octobre 2024, les deux présumés trafiquants ont été présentés au procureur qui les a inculpés puis placés sous mandat de dépôt. Ils restent en attente de jugement.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu de visite de prison ce mois d’octobre 2024.

Un programme de visite des détenus avait pourtant été établi. Deux juristes se sont rendus à la prison centrale de Libreville avec des permis de communiquer pris au Tribunal de Libreville. Malheureusement ils n’ont pas pu effectuer la visite des détenus car la procédure d'obtention de permis de communiquer pour les détenus condamnés a changé. Désormais, il faut se rendre à la prison centrale le jeudi et samedi pour y récupérer un permis de communiquer afin de pouvoir effectuer la visite le dimanche malgré cela les juristes ont acheté des vivres à la boutique de la prison qui seront remis à sieurs LESSIMAMBO Juste, MAHOUTEMOI Janvier, Monsieur MOUKAMBI Sosthène et MAPENDA Fabrice.

# Communication

Dans le cadre du projet AALF, 44 pièces médias ont été produites avec les partenaires

de la presse. Ces productions concernaient le succès des opérations sur les cas de

trafic d’ivoire et des espèces de faune à Kango et Lambaréné, dans les provinces de l’Estuaire et du Moyen-Ogooué. Elles se répartissent comme il suit dans le tableau ci-dessous.

**Indicateur :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de pièces publiées** | **43** |
| **Télévision** | **6** |
| **Internet** | **30** |
| **Presse écrite** | **3** |
| **Radio** | **5** |

# Relations extérieures

**Indicateur :**

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de rencontres* | *12* |
| *Suivi de l’accord de collaboration* | 03 |
| *Collaboration sur affaires* | 09 |

Plusieurs rencontres avec les partenaires ont été initiées ce mois.

**Estuaire (07) :**

Dans le cadre de la mission d’opération Kango ivoire, le 10 octobre 2024 l’équipe CJ a rencontré le chef d’antenne provinciale de la Police Judiciaire de Ntoum pour des civilités et la demande de mise à disposition de six (6) agents de la PJ.

Le chef du département enquêtes a participé au Ministère des Eaux et Forêts à une réunion le 21 octobre 2024 avec le Directeur de la Lutte contre le Braconnage et d’autres personnalités de la conservation.

Une rencontre avec un agent des Eaux et Forêts dans le cadre de la procédure de Kango a eu lieu au bureau de CJ.

Le Chef de Département Juridique assisté d’un juriste se sont entretenus avec le procureur de la République Adjoint, les Juges d’instruction du premier et deuxième cabinet le 23 octobre 2024 pour le retrait de permis de communiquer. Une rencontre avec la secrétaire de parquet a eu lieu également le 28 octobre 2024.

La coordinatrice régionale a également rencontré le High Commissionner du Royaume-Uni, ainsi que sa chargée de projet Environnement afin de présenter les activités de Conservation Justice, et ses futurs projets.

**Moyen-Ogooué (03) :**

Dans le cadre de la mission d’opération Lambaréné ivoire, le 24 octobre 2024 l’équipe CJ a rencontré l’Adjoint du Procureur de la République Près le Tribunal de Lambaréné, le Directeur provincial des Eaux et Forêt et le Chef d’antenne provinciale de la Police Judicaire de Lambaréné pour des civilités et la demande de mise à disposition de six (6) agents de la PJ.

# Conclusion

En ce mois d’octobre, deux opérations ont été réussies, permettant ainsi l’arrestation de 7 personnes et la saisie de 52 kg d’ivoire. Six de ces 7 personnes ont été déférées devant le Tribunal Spécial de Libreville, et mises sous mandat de dépôt. La septième personne a été mise hors de cause et libérée.